

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT  
Séance du samedi 14 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze juin, à dix heures trente, le Conseil municipal s'est réuni régulièrement convoqué en date du 05/06/2014.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10/05/2014
- Subvention au GIP pour le maintien à domicile dans le Toulois
- Installation portail et clôture 1, rue de l'Eglise
- Baux des locations des parcelles ZD n° 10 et ZD n° 16
- Choix de l'entreprise retenue pour les bilans énergétiques de 2 logements communaux
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. BARTH Nicole, COURTOIS Sylvain, GEORGE Pascal, LUZI Domenico, MAURY Claudine, PICHANCOURT Fabienne, ROUSSEL Michel, TAVERNIER Jean-Jacques et TISSERANT Alain

Absente excusée : GEORGE Bénédicte qui a donné pouvoir à GEORGE Pascal.

Absent : HILAIRE Jean-Paul

Secrétaire de séance : ROUSSEL Michel

**Approbation du compte rendu de la séance du 10/05/2014**

Lecture du compte-rendu de la séance du 10 mai 2014 a été faite par M. le Maire. Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

**Subvention au GIP pour le maintien à domicile dans le Toulois**

Le Maire informe les élus de la demande du Groupement d'Intérêt Public pour le maintien à domicile dans le Toulois. Pour atteindre l'équilibre sur l'exercice 2014, la subvention annuelle des communes a été évaluée à 0,50 € par habitant sur une base de 42 305 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ✚ Décide le versement d'une subvention de 0,50 € par habitant au G.I.P. pour le maintien à domicile dans le Toulois
- ✚ S'engage à prévoir les crédits au Budget Primitif 2014 de la commune

Adopté par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

## Installation d'un portail et d'une clôture au 1, rue de l'Eglise

M. le Maire fait lecture du courrier de Mme Nicole BARTH, actuelle locataire de l'appartement communal sis au 1, rue de l'Eglise à MONT-L'ETROIT, qui demande l'autorisation de poser un portail dans la limite de propriété qui lui est autorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ✚ Donne son accord de principe pour la pose d'un portail et d'une clôture
- ✚ Mandate le Maire pour faire établir des devis
- ✚ Décide d'engager une réflexion quant à la réalisation de travaux, identiques sur les autres propriétés actuellement louées.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ». Mme BARTH Nicole, concernée par cette affaire, n'ayant pas pris part au vote.

## Bail de location parcelle ZD n° 10

- Vu la délibération du 10/05/2014 décidant la location des la parcelle ZD n° 10, d'une superficie de 36 a 63 ca ;
- Vu l'ouverture des soumissions cachetées en date du 24/05/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- ✚ Décide de louer la parcelle ZD n° 10 à Mme Claudine MAURY pour un montant annuel de 100,00 € révisable
- ✚ Autorise le Maire à signer le bail de location de la parcelle ZD n° 10 et tous documents inhérents à cette affaire.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ». Mme MAURY Claudine concernée par cette affaire, n'ayant pas pris part au vote.

## Bail de location parcelle ZD n° 16

- Vu la délibération du 10/05/2014 décidant la location de la parcelle ZD n° 16, d'une superficie de 50 ares ;
- Vu l'ouverture des soumissions cachetées en date du 24/05/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- ✚ Décide de louer la parcelle ZD n° 16 à M. Domenico LUZI pour un montant annuel de 120,00 € révisable
- ✚ Autorise le Maire à signer le bail de location de la parcelle ZD n° 16, et tous documents inhérents à cette affaire.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ». M. LUZI Domenico concerné par cette affaire, n'ayant pas pris part au vote.

### Bilan énergétique de 2 logements communaux

Suite à la décision du conseil municipal en date du 10/05/2014, et à l'ouverture des plis consécutive à l'appel d'offres lancé auprès de plusieurs sociétés.

M. le Maire informe que l'offre proposée par la Société DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DE LORRAINE sise à COLOMBEY-LES-BELLES a été retenue pour un montant de 340,00 € HT

### QUESTIONS DIVERSES

- 1) Informations relatives à l'immeuble situé 8, rue Saint Rémy  
Le Maire a donné connaissance du courrier qu'il a adressé à M. Domenico LUZI le 15 mai 2014, en réponse à la demande de ce dernier pour surseoir à la mise en application de l'article 7 de l'arrêté municipal du 16 août 2013.  
Il a porté également à la connaissance de l'assemblée la réponse lui ayant été faite par le service juridique de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle.  
Il a ajouté qu'une lettre d'avertissement a été adressée à M. LUZI le 5 juin dernier, un délai d'un mois lui étant octroyé pour présenter ses observations.  
Il a mentionné qu'un arrêté de péril ordinaire serait ensuite pris.  
Il s'en est suivi un échange au cours duquel M. Domenico LUZI a remis en cause les conclusions de l'expert d'une part, ainsi que les délais impartis d'autre part.
- 2) M. Pascal GEORGE demande l'intervention de l'équipe intercommunale sur le site du dépôt de branches, afin de les déchiqeter et ce, compte tenu du volume important y étant actuellement entreposé. La démarche nécessaire sera effectuée auprès du service compétent.
- 3) M. Pascal GEORGE sollicite l'autorisation de façonner 2 à 3 stères de bois sec en vue du méchoui se déroulant chaque année à la Croix Saint Rémy. Cette demande sera transmise à M. LAURENSEN Stéphane, agent ONF, avec avis favorable de l'équipe municipale.
- 4) M. Pascal GEORGE évoque le problème de travaux à entreprendre à l'église pour maintenir ce bâtiment en bon état. Il suggère la constitution d'une association de sauvegarde du patrimoine.  
Le Maire, quant à lui, indique qu'une commission spécifique peut également prendre en charge ce dossier.  
M. GEORGE estime néanmoins que la mise en place d'une telle association permettrait une plus grande souplesse et un mécénat plus important.  
Affaire à suivre.
- 5) Mme Nicole BARTH demande s'il est possible d'installer un point d'eau à l'extérieur du lavoir.  
Etude sera entreprise et des devis demandés.
- 6) Allumage des lampes de rue  
M. Pascal GEORGE demande que les lampes de rue puissent rester allumées en dehors des horaires fixés, à l'occasion des manifestations.

Le conseil municipal mandate le Maire pour mettre en œuvre cette demande, le souhait devant néanmoins être exprimé par le locataire de la salle polyvalente ou le responsable de la manifestation.

- 7) M. GEORGE demande que la clé du lavoir soit mise à disposition du Président du Foyer Rural. Le Maire mandate M. Pascal GEORGE pour demander au Président du Foyer Rural de lui adresser une demande écrite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 53.

Signature des membres présents :

BARTH Nicole	COURTOIS Sylvain
GEORGE Pascal .	HILAIRE Jean-Paul <i>Absent</i>
LUZI Domenico	MAURY Claudine
PICHANCOURT Fabienne	ROCHET Bénédicte épouse GEORGE <i>Procuration donnée à GEORGE Pascal</i>
ROUSSEL Michel	TAVERNIER Jean-Jacques
TISSERANT Alain	